



L'impact de Bâle III sur le financement des collectivités territoriales

Roger MARTINEAU - Directeur régional

Colloque du 7 juin 2013

Introduction

- Sous l'effet conjugué de la crise financière, de celle des dettes souveraines et de l'évolution des règles prudentielles, les collectivités rencontrent des difficultés d'accès au crédit bancaire.
- Si les objectifs de la réforme prudentielle de Bâle III ne portent pas à débat, les conséquences possibles de celle-ci sur l'économie suscitent en revanche des interrogations

1. Les collectivités territoriales se trouvent confrontées à plusieurs difficultés

1.1 La montée progressive des l'endettement

1.2 Un financement très largement intermédié et peu régulé

1.3 Le retrait brutal d'un acteur important du marché bancaire

2. Les règles de Bâle III peuvent avoir un impact restrictif sur les crédits consentis aux collectivités

2.1 Si le traitement prudentiel au titre de la solvabilité ne change pas et reste très favorable aux collectivités...

2.2 Le ratio de levier d'endettement pourrait créer une nouvelle contrainte dont l'effet est cependant incertain

2.3 Les nouveaux ratios de liquidités et de transformation pourraient modifier les allocations de ressources et la tarification des crédits

3. Un financement plus diversifié devrait permettre aux collectivités de couvrir les besoins futurs

3.1 Une offre de crédit rééquilibrée

3.2 Un appel direct aux marchés plus fréquent

3.3 Une approche « collective » des financements